

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit pénal administratif (4DR2267)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante

CAPUS Nadja, Professeure ordinaire.

Contenu

Sont abordés dans ce cours les fondements du DPAdmin, les infractions qui sont soumises à cette juridiction spéciale, l'impact des règles du droit pénal général et la relation avec les infractions de la partie spéciale du Code pénal, ainsi que les sanctions. De plus, seront examinées les règles de la procédure pénale administrative prévues par la Loi fédérale sur le droit pénal administratif, ainsi que leur relation avec les règles du Code de procédure pénale. Il est recommandé d'avoir suivi le cours Procédure pénale. Des intervenant-e-s issus de la pratique de la DPA présentent leur domaine de compétences.

Forme de l'évaluation

Examen écrit de 2h. Le candidat peut se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue.

Documentation

Précis (Capus/Beretta, Le droit pénal administratif, Helbing 2021), présentation powerpoint du cours et présentations des intervenants publiés sur Moodle.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra avec des interventions de praticien-ne-s.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Distinguer les particularités du droit pénal administratif (la conversion, l'assujettissement, la dénonciation spontanée)
- Intégrer les règles de base du concours
- Identifier le champ d'application du droit pénal administratif
- Résumer l'histoire de l'introduction de la loi sur le DPA
- Désigner les IPO et expliquer son introduction
- Résumer les points pertinents de la relation entre DPA-CPP
- Citer les objectifs lors de l'introduction de la loi sur le DPA
- Appliquer les règles de hiérarchie et de subsidiarité retenues
- Reconnaître les ECO + ECS des infractions prévues à la Loi sur le droit pénal administratif

Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes